

APREMONT

Plan

Local

Urbanisme



Service planification et aménagement du territoire / atelier d'urbanisme / JP HATIER

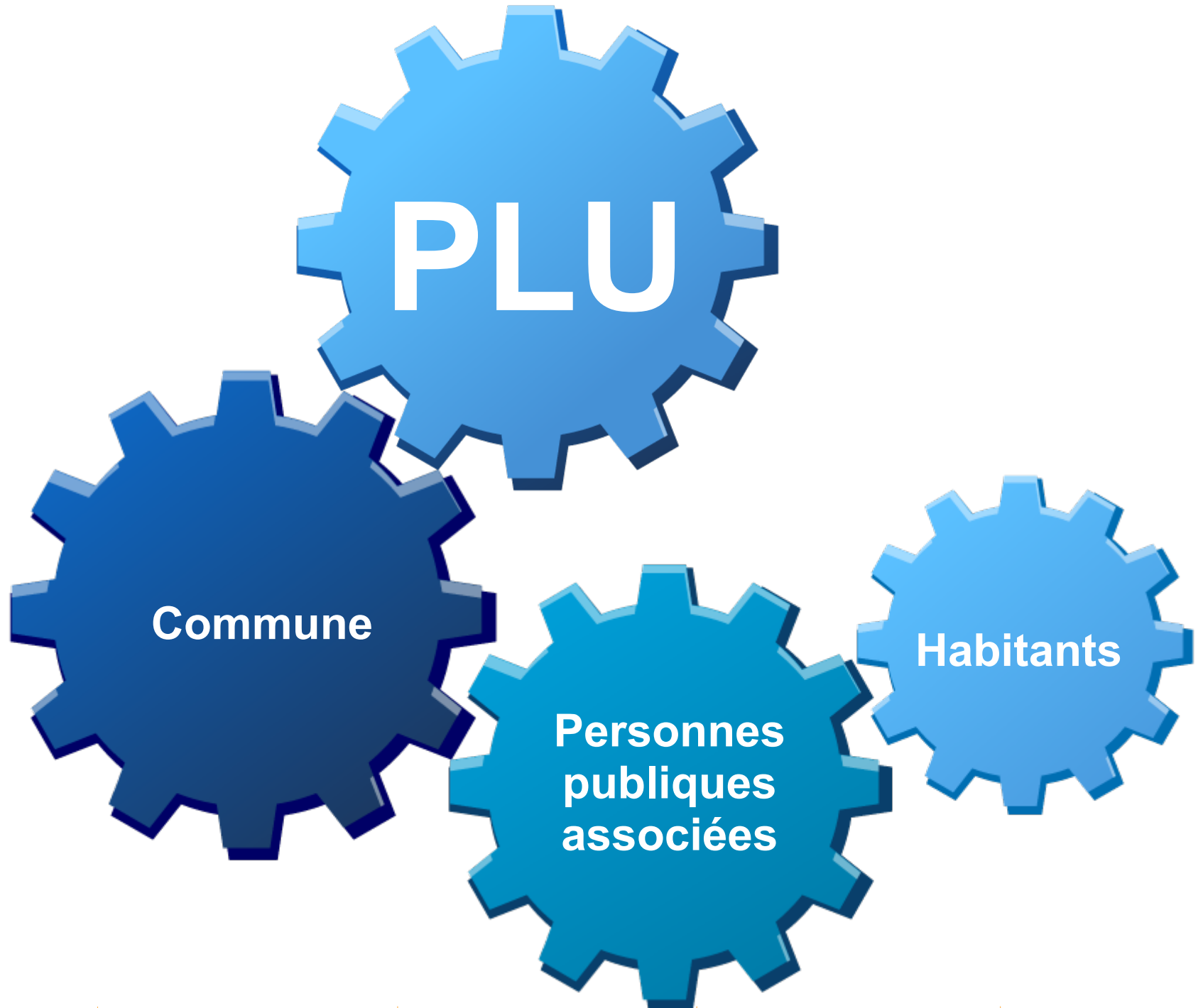
Direction départementale des territoires de la Savoie

Réglemente
l'utilisation
du sol

Qu'est ce qu'un PLU ?

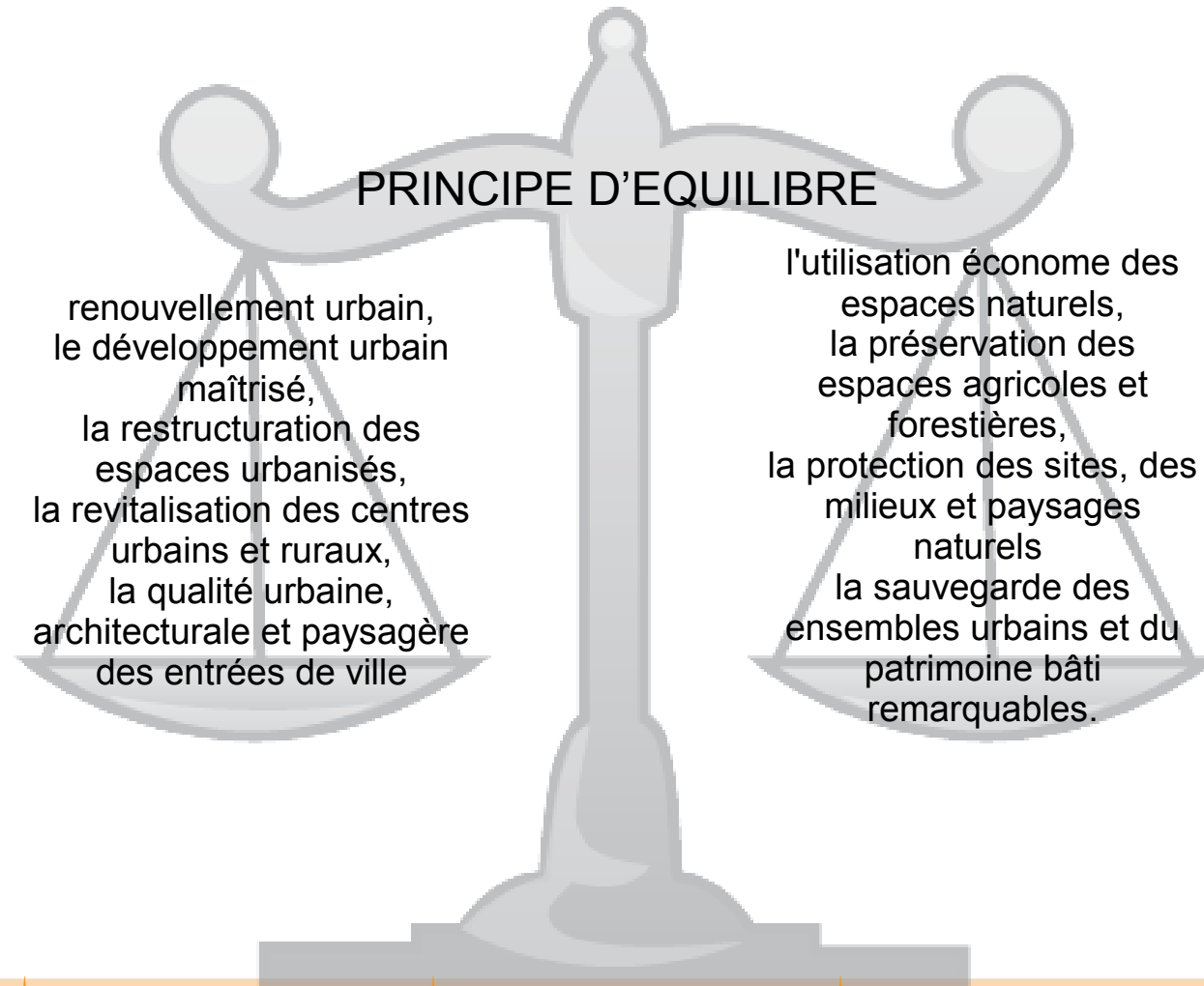
document d'urbanisme
à l'échelle
d'une commune

projet de
territoire



Les prescriptions nationales d'urbanisme

L'article L.121-1 énonce les **3 principes fondamentaux** qui s'imposent aux documents d'urbanisme et fixe les **objectifs des plans locaux d'urbanisme**



Les prescriptions nationales d'urbanisme

L'article L.121-1 énonce les **3 principes fondamentaux** qui s'imposent aux documents d'urbanisme et fixe les **objectifs des plans locaux d'urbanisme**

principe de diversité des fonctions urbaines et rurales et de mixité sociale dans l'habitat

assurer la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives, touristiques, culturelles et d'intérêt général en tenant compte des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.

Les prescriptions nationales d'urbanisme

L'article L.121-1 énonce les **3 principes fondamentaux** qui s'imposent aux documents d'urbanisme et fixe les **objectifs des plans locaux d'urbanisme**

principe de respect de l'environnement

veiller à

la réduction des émissions de gaz à effet de serre

la maîtrise de l'énergie et à la production énergétique à partir de sources renouvelables

la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources

naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,

la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,

la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.





Le cadre juridique des PLU

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 février 2000

La loi Engagement National pour le Logement (ENL) n° 2006-872 du 13 juillet 2006

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014



Le contenu des PLU

Le rapport de présentation

Il explique les choix retenus en s'appuyant sur le diagnostic de l'état initial

L'évaluation environnementale

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

il expose le projet d'urbanisme de la commune

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Le règlement

Il fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L.121-1

Les annexes



Documents supra-communaux

Autres documents de référence

Le Schéma Régional-Climat-Air-Énergie de Rhône-Alpes.

Le Plan Régional d'Agriculture Durable

La charte foncière agricole du département de la Savoie

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)

